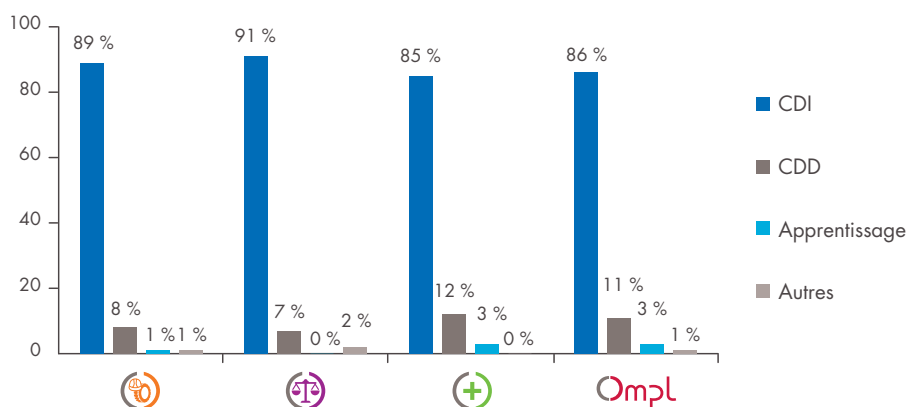


Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



TRÈS FORTE PROPORTION DE CONTRATS PÉRENNES

Le taux moyen de CDI est très élevé (86 %) et celui des CDD faible (11 %). La région affiche un taux plus élevé que la moyenne nationale (85 %) pour les CDI et identique un pour les CDD (11 %). La mobilisation des contrats d'apprentissage est peu fréquente et celle des autres types de contrats pratiquement inexistante.

Il y a très peu de variations en fonction des secteurs :

- le secteur cadre de vie affiche un taux de CDI supérieur à la moyenne régionale et au secteur santé. Il mobilise très marginalement les autres types de contrats ;
- le secteur juridique enregistre une proportion de CDI supérieur aux deux autres secteurs et à la moyenne régionale et un taux de CDD bien inférieur. En revanche, le taux de contrats autres est très légèrement plus élevé ;
- le secteur santé affiche également un taux de CDI inférieur à la moyenne régionale et de CDD supérieur. De plus, le taux de contrats d'apprentissage est plus important que dans les autres secteurs.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



CDI, LE CONTRAT DE RÉFÉRENCE

Huit branches sur 12 affichent plus de 86 % de CDI, la branche des cabinets de géomètres monte à 94 %.

Les autres types de contrats sont utilisés plus spécifiquement par quelques branches :

- ④ quatre branches professionnelles se démarquent par un taux de CDD supérieur à la moyenne : les entreprises d'architecture, les offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles des ventes volontaires, les laboratoires de biologie médicale et les cliniques vétérinaires ;
- ④ une branche utilise plus fortement les contrats d'apprentissage pour la formation de ses salariés, la pharmacie d'officine ;
- ④ une branche, les cabinets d'avocats a recourt aux contrats « autres » de manière relativement importante au regard des autres branches. Ce sont en général des stages rémunérés.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	CDI	CDD	Apprentissage	Autre
	89 %	8 %	1 %	1 %
	86 %	12 %	0 %	2 %
	91 %	6 %	2 %	1 %
	93 %	5 %	1 %	0 %
	94 %	3 %	2 %	0 %
	91 %	7 %	0 %	2 %
	93 %	7 %	0 %	0 %
	90 %	6 %	0 %	4 %
	86 %	13 %	0 %	1 %
	92 %	7 %	0 %	0 %
	85 %	12 %	3 %	0 %
	89 %	11 %	0 %	1 %
	84 %	14 %	1 %	0 %
	89 %	10 %	0 %	0 %
	82 %	11 %	7 %	1 %
	82 %	16 %	1 %	1 %
	86 %	11 %	3 %	1 %

Autre = stagiaires, contrats aidés, ...